



virement international 15 jours non débité

Par **dulonain**, le 20/08/2019 à 06:16

Bonjour, j'ai effectué un virement le 6 août 2019 à 11h00 à la caisse d'épargne de mon compte courant CE à mon compte bancaire en Thaïlande à mon nom. (j'ai déjà effectué plusieurs virements sur ce compte en Thaïlande depuis plus de 5 ans pour des petits montants 1500/3000€). J'ai en ma possession le bordereau d'instruction de virement international. J'ai demandé l'ordre de virement de 75 000€ (j'ai reçu un important héritage, j'ai fourni à la banque les documents du notaire de l'arrivée de cet argent). Un virement international met en moyenne quelques heures ou 24/48h max pour arriver sur mon compte en Thaïlande sur mes précédents virements. Mon voisin qui en Thaïlande est aussi à la caisse d'épargne mais dans une autre agence en France reçoit ces virements en quelques heures ou 24h max. Il a déjà effectué des virements de 15/20/150 000€ sans soucis pour ça par le même délai. Venons aux problèmes, le virement ordonné le mardi 6 août 2019, samedi 10 août 2019 j'appelle ma banque pour savoir pourquoi je n'ai pas reçu mon virement. Ils me disent que c'est tout à fait normal, il est prévu que mon virement arrive vendredi 16 août ou samedi 17 août. Je suis choqué des dates annoncées, passé de 24h normalement à 11/12 jours. La directrice et la directrice d'agence confirment que c'est tout à fait normal, un délai de 10/12 jours. Samedi 17 août toujours rien, je les appelle, ils me disent d'attendre que tout a bien été fait chez eux, que maintenant ça dépend du service CE des virements internationaux, il faut attendre. Me voilà le mardi 20 août et toujours rien reçu sur mon compte en Thaïlande et l'argent n'a même pas été débité sur mon compte CE en France. Nous arrivons à 15 jours depuis l'ordre de virement !!! et toujours rien. Besoin de votre aide, sont-ils en droit de dépasser des délais par rapport à un virement international en dehors de l'UE? Comment puis-je faire pour les obliger à me verser l'argent, quels sont mes recours possibles? Merci d'avance pour votre aide.

Par **BrunoDeprais**, le 20/08/2019 à 08:47

Bonjour
L'opération est peut être sous l'oeil d'un organisme de contrôle, notamment pour la prévention contre le noircissement d'argent, le fisc, voire de tracfin.
La banque n'a pas son mot à dire dans ce cas là.
Difficile de vous répondre avec précision, plusieurs possibilités sont envisageables.
Sachez quand même qu'une banque a une obligation de résultat sur un virement, qu'il est parfaitement possible que le virement n'ait pas été réalisé par la banque, ça arrive spécialement en août, et devrait être en mesure de vous dire ce qu'il en est.